

### NUMEROS UTILES

<b>Mairie</b> du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : <b>02.98.92.50.23</b> www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr		
<b>Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay</b>	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	<b>02.98.16.14.00</b>
<b>Enedis</b>	Dépannage - urgences 24h/24h	<b>09.72.67.50.29</b>
<b>Eau potable</b>	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	<b>09.69.32.35.29</b>
<b>Assainissement</b>	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	<b>02.77.62.40.09</b>
<b>Bibliothèque municipale</b> (Port du masque obligatoire)	Mercredi, samedi : 10h00 à 12h00. Vendredi de 16h30 à 18h30. Dimanche de 10h30 à 12h00	<b>02.98.92.57.55</b>
<b>Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »</b>	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi	<b>02.98.92.56.64</b>
<b>Vétérinaires</b>	28 bis rue de la Presqu'île	<b>02.98.92.50.24</b>
<b>Pharmacie du Porzay</b>	1, allée du stade	<b>02.98.92.50.34</b>
<b>Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7</b>	<b>David Daden</b>	<b>02.98.92.55.06 06.63.44.29.70</b>
<b>Ambulances - Services funéraires</b>	<b>Alain Jolec</b>	
<b>Bac de collecte de vêtements</b>	Services techniques – zone artisanale de Carn Ar Hoat	
<b>Déchèterie</b>	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Fermé le mardi	<b>02.98.92.57.58</b>
<b>Déchets de jardin</b>	<b>Résidence Ar Ménez</b>	
<b>MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE</b>		
<b>Médecins</b>	Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam Marine Roque	<b>02.29.20.21.00</b>
<b>Infirmières</b>	Permanence dès 8h30 Anne-Laure Brusq-Hirrien Stéphanie Bideau Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier	<b>02.98.92.52.06 02.98.92.55.34</b>
<b>Kinésithérapeutes</b>	Eric Peuziat Julie Scordia Claire Le Ny Maria Magda Gherasim	<b>02.98.92.53.13 02.56.06.29.29</b>
<b>Diététicienne - Nutritionniste</b>	Séverine Doué	<b>02.98.27.88.57</b>
<b>Ostéopathe</b>	Florian Fauchart	<b>06.30.90.87.89</b>
<b>Pédicure / Podologue</b>	David Cavarec	<b>02.98.92.59.19</b>
<b>Psychologue</b>	Mercredi et jeudi après-midi Vonnick Péton	<b>06.88.73.81.34</b>
<b>Urologue</b>	Mardi matin Olivier Develay	<b>02.98.53.95.74</b>
<b>Sage-femme</b>	Vendredi matin Gaëlle Rouxel	<b>02.29.20.21.00</b>

### INFORMATIONS COMMUNALES

#### CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 26 février 2024 à 20h00.

#### 1. Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

La commune de Plonévez-Porzay a identifié les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Panneaux photovoltaïques au sol ou ombrières : parcelles cadastrée ZV436, ZV 293, ZV 420, ZV421, ZV 422, ZV 423, ZV 424, ZV 438, ZV439, ZV 440, ZV 441 et ZV 425
- Panneaux photovoltaïques en toiture : toute la commune
- Solaire Thermique au sol : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie en l'absence d'un réseau de chaleur.

- Solaire thermique sur bâtiments et ombrières : il est proposé ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie.

- Biogaz / méthanisation (incluant les gaz de décharges et de boues de station d'épuration) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie en l'absence d'un réseau de distribution sur le territoire de la commune.

- Éolien : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie vu les contraintes règlementaires existantes (zone d'exclusion liée aux infrastructures aéronautiques militaires et zone tampon de 500m par rapport aux habitations).

Le projet arrêté est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Accord à l'unanimité.

## 2. Modification des statuts de la communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay

L'adoption d'une nouvelle compétence par la Communauté de Pleyben-Châteaulin-Porzay implique une modification statutaire sur le fondement des dispositions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, afin d'inscrire la compétence « *création, gestion et exploitation des abattoirs publics* » dans l'objet statutaire de la Communauté.

Par ailleurs, la CCPCP propose une simplification de ses statuts.

Accord à l'unanimité.

## 3. Adhésion au service commun ADS (instruction des autorisations d'urbanisme)

La CCPCP a la possibilité de mettre en place un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme sans qu'un transfert de compétence ne soit nécessaire.

La proposition faite par la CCPCP à ses communes membres de constituer un service commun d'instruction mutualisé des autorisations du droit des sols déposées auprès d'elles et d'inscrire cette mutualisation dans une logique de solidarité intercommunale permettant aussi à la Communauté de faire bénéficier les communes adhérentes de son expertise dans ce domaine.

Accord à l'unanimité.

## 4. Convention surveillance de baignade 2024 – 2025

Le SDIS propose la signature d'une convention entre le SDIS, l'EPIC et les communes concernées par la surveillance des plages. Une convention sur le même modèle avait été signée pour la saison 2023. Le SDIS propose de la reconduire pour les années 2024 et 2025.

Accord à l'unanimité.

## 5. Mise à jour d'un emprunt pour l'acquisition d'un bien immobilier

Lors du Conseil du 13 janvier 2024, il avait décidé de retenir la proposition d'emprunt du Crédit Mutuel de Bretagne sur la base d'un besoin estimé à 300 000€.

Suite au dépôt d'un dossier de subvention au titre de la DETR et considérant que les travaux d'aménagement n'interviendront qu'au second semestre 2024, il est préférable de revoir le montant de l'emprunt.

Il a été demandé au CMB de mettre à jour sa proposition sur la base d'un montant emprunté de 160 000€ correspondant au montant d'acquisition HT du bâtiment.

La proposition s'établit comme suit :

	Proposition
Etablissement bancaire	Crédit Mutuel de Bretagne
Montant	160 000€
Périodicité de remboursement	Trimestrielle
Durée d'emprunt	240 mois
Taux	3,74%
Type de taux	Fixe
Frais de dossier	0,10% de l'encours emprunté soit 160€

Accord à l'unanimité.

## 6. Renouvellement du bureau de l'association foncière de remembrement

L'article 9 des statuts précités prévoit que le bureau de l'A.F.R. est composé de "huit propriétaires concernés par l'aménagement foncier, désigné par moitié par la chambre d'agriculture du Finistère et par moitié par le conseil municipal de Plonévez-Porzay ».

M. le Maire propose au Conseil de désigner : Laurent Brusq, Ronan Hénaff, Roland Quintin et Daniel Cornic.

Accord à l'unanimité.

## **7. Dissolution du SIMIF - approbation des conditions de sa liquidation**

Le Conseil valide la dissolution du SIMIF.

Accord à l'unanimité

---

### **ARRÊTÉ DE CIRCULATION**

La rue de l'Argoat est fermée à « tous véhicules ». Une déviation est mise en place via Cast et Locronan.

Rappel : il est interdit de déplacer les barrières.

### **AFR - ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT -**

Les agriculteurs peuvent passer commande de caillasse pour l'entretien de chemin ruraux avant le 29 mars au 02.98.92.50.23 ou [jeanlegall.mairie@orange.fr](mailto:jeanlegall.mairie@orange.fr)

### **CHIENS EN DIVAGATION**

Face à la recrudescence ces derniers jours de chiens errants sur le territoire communal, la municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires de chiens, afin de leur rappeler quelques règles, comme celle de ne pas laisser divaguer les animaux domestiques, seuls et sans maître, et les bons gestes responsables du quotidien.

Quels dangers ?

Un chien errant, c'est avant tout un danger pour lui-même mais aussi pour les usagers du domaine public (automobilistes, cyclistes, marcheurs...) et les divers élevages. Un chien qui n'est plus sous contrôle de son maître, c'est multiplier les risques d'accidents, d'atteintes aux biens et à la tranquillité du public et des élevages. Sécurisons l'espace public et respectons les règles pour mieux le partager.

En quelques mots... et en vue de limiter les incidents causés aux personnes ou à leurs biens, aux élevages, par des chiens en divagation :

- Il est interdit de laisser divaguer les chiens sur le domaine public de la commune, seuls et sans maître en dehors d'une action de chasse,
- Imposer aux propriétaires de veiller à ce que leurs chiens ne puissent constituer un risque d'accident, ni porter préjudice à l'hygiène, à la sécurité et à la tranquillité du public et des élevages,
- Imposer la tenue en laisse pour tout chien de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> catégorie circulant sur le domaine public. L'animal doit également être muselé,
- Imposer le ramassage des déjections de son animal sur les trottoirs, bandes piétonnières ou toute autre partie de la voie publique réservée à la circulation des piétons,
- Tout chien circulant sur la voie publique doit être identifiable.

En cas de non-respect, quelles sanctions sont prévues ?

- Mise en fourrière communautaire (Chenil Services) du chien errant. Les frais de capture et de gardiennage sont à la charge du propriétaire.

### **GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Les professionnels et particuliers ont la possibilité de déposer en ligne leurs demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) sur les 11 communes dont l'instruction des autorisations est assurée par le service commun de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay. Sont concernées les communes de Cast, Châteaulin, Dinéault, Lothey, Pleyben, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Saint-Coulitz, Saint-Nic et Saint-Ségal. Le guichet numérique des autorisations d'urbanisme permet de déposer les demandes sous forme dématérialisée depuis un espace personnel où les particuliers peuvent suivre l'avancement des dossiers déposés.

Le guichet numérique est accessible en cliquant sur le lien : <https://gnau7.operis.fr/payschateaulinporzay/gnau/#/>

Le dépôt en mairie des dossiers en version papier est néanmoins toujours possible.

### **RECRUTEMENT - AGENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Dans le cadre d'un service public de proximité et dans une relation d'interface avec les élus, le secrétaire général de mairie et la population, l'agent technique polyvalent en milieu rural conduit l'ensemble des activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.

Profils recherchés : travail en équipe, déplacements permanents sur les sites d'intervention, disponibilité (horaires éventuellement irréguliers ou décalés avec amplitude variable en fonction des obligations de service), activités soumises à une forte saisonnalité ou à des pics d'activité liés aux conditions climatiques.

CV et lettre de motivation à adresser à l'attention de M. le Maire 5 Allée du Stade 29550 Plonévez-Porzay

## **INFORMATIONS INTERCOMMUNALES**

### **FORUM DE L'EMPLOI SAISONNIER**

France Services en collaboration avec la Chambre de Commerce et leurs partenaires, vous invite à participer au Forum de l'emploi saisonnier le samedi 16 mars 2024 de 9h30 à 12h, à Plomodiern.

De nombreux postes à pourvoir : restauration, tourisme, animation, agriculture, vente... Pensez à vos CV.

## COMMUNICATION TINERGIE

Tinergie, plateforme locale de Rénovation énergétique créée en 2012 à l'initiative de Brest Métropole, constitue depuis 2023 le service public de la rénovation énergétique de l'ensemble du Pays de Brest, via l'adhésion des différentes intercommunalités. Tinergie constitue autant une bannière commune des différents dispositifs d'accompagnement des ménages candidats à la rénovation énergétique issus des politiques publiques des collectivités qu'une porte d'entrée unique d'information, de conseil et d'orientation vers ces dispositifs. C'est l'agence locale de l'Energie Ener'gence, au titre de son rôle d'Espace Conseil France Rénov' qui assure cette mission d'information, de conseil et de guichet unique, tant sur les aspects réglementaires que techniques ou financiers inhérents à la rénovation énergétique. L'équipe de conseillères et conseillers a également pour mission de renseigner sur les dispositifs existants, de préqualifier les demandes et d'orienter les demandeurs le cas échéant. Les conseillers Tinergie renseignent et orientent ainsi les ménages aux revenus modestes et très modestes vers l'opérateur de l'OPAH de la collectivité après avoir vérifié l'éligibilité du ménage, de son logement, et la cohérence de son projet de travaux. Le rôle de Tinergie est donc de pouvoir apporter une réponse à tout demandeur du territoire, en ce qui concerne les aspects techniques de son projet, comme des aides financières et dispositifs d'accompagnement existants, qu'ils soient nationaux ou locaux.

Le standard téléphonique de Tinergie : 02.98.33.20.09, est ouvert toute la semaine matin et après-midi, et une conseillère assure des permanences de conseil deux fois par mois sur le territoire de la Communauté de communes (sur rendez-vous en rotation entre Pleyben, Châteaulin et Plomodiern).

## VIE ASSOCIATIVE

### SOIRÉE THÉÂTRE

L'APE de l'école communale vous invite à découvrir et passer une agréable soirée avec la troupe de théâtre « Café Pain Beurre » jouant sa toute nouvelle pièce : " Qui a tué Tante Amélia ?". Représentation le samedi 16 mars à 20h30, à la salle municipale. Fous rires garantis ... Tickets en vente au « Bar Le Porzay » : 8€.

### ATELIER BIEN-ÊTRE

Lundi 11 mars : visite du musée « Beauséjour » à Landevennec. Contact : Nicole Debuire au 06.71.05.82.89.

### RANDONNEURS DU PORZAY

Mardi : marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h30, place de l'église. Jeudi à 14h00, pétanque à Tréfeuntec. Jeudi : répétitions de la section musico-vocale de 17h30 à 19h00, salle municipale.

Reprise de l'activité marche douce (3-4 km) sur terrain plat à compter du 5 mars. Rendez-vous à 14h30 place de l'église pour co-voiturage ⇒ mardi 5 mars : plage de Sainte Anne. Mardi 5 mars : Plonévez-Porzay. Mercredi 6 mars : Pleyben. Vendredi 8 mars : Port Launay. Renseignements : 06.47.98.83.53.

### TROTTE SENTIERS DE LA BAIE

Vendredi 8 mars : randonnée à Plonévez-Porzay suivie de l'assemblée générale de l'association qui se déroulera à la salle municipale. Contact : 06.31.52.60.64 ou 06.63.98.86.38.

### TRÉFEUNTEC 1856

Samedi 9 mars : lancement du concours de confection de la barque ailée à la salle omnisports de 9h30 à 12h.

Au programme : initiation à l'aéromodélisme, présentation des extraits du dossier de reconstitution de la barque ailée, M. Lallier exposera sa maquette au 1/10 de la Barque Ailée en cours de construction, des photos et vidéos seront présentées, mise à disposition de documents sur Jean-Marie le Bris et l'aviation. Ce concours de confection de la Barque Ailée est ouvert à tous et à toutes les corporations (adultes, enfants, bricoleurs, boulangers, traiteurs, écoles, broderie ...). Contact : trefeuntec1856@gmail.com

### WEEK-END BIEN-ÊTRE

L'association S'CAPADE organise son deuxième salon dédié au « Bien-être », du corps et de l'esprit, à la maison communale de Plomodiern, le samedi 2 mars de 13h à 19h et le dimanche 3 mars de 10h à 18h.

Ce salon permettra de découvrir les multiples aspects du bien-être et du mieux vivre, tels que les thérapies alternatives, la connaissance de soi, le développement personnel. 20 exposants seront présents : naturopathie, magnétisme, réflexologie, astrologie, voyance, hypnose, cohérence cardiaque, lithothérapie, reiki ...

Des conférences gratuites présenteront, toutes les heures, les différentes thématiques de ce salon. Petite restauration sur place. Entrée 2€, gratuit -12 ans.

## INFORMATIONS COMMERCIALES

- La boulangerie-pâtisserie « Aux délices du Porzay » sera fermée jusqu'au lundi 4 mars.
- « Le Grand, charcutier traiteur » : le magasin sera fermé jusqu'au lundi 4 mars.
- « La cave du Porzay » sera fermée du dimanche 10 au lundi 18 mars

## INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 2 mars : messe à 18h00 à Plomodiern.